

- POLE MOYENS GENERAUX
- N°2020-670

LE PRESIDENT

vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1424-30 ;
vu la loi 2004-811 du 13 août 2004 dite de modernisation
vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration
vu la délibération 2020-3-2 du conseil d'administration en date du 09 octobre 2020 donnant délégation de pouvoir au président
vu le Budget Primitif 2020 adopté le 14 février 2020

Considérant que pour financer le programme d'équipement 2020, il est opportun de recourir à un emprunt ;

après avoir consulté plusieurs établissements financiers et pris connaissance de leurs propositions ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} -

Pour financer une partie de son programme d'équipement, le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Vienne contracte, auprès de la Société Générale, un prêt d'un montant de 1 000 000 € dont les caractéristiques apparaissent ci-après ;

ARTICLE 2 -

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Montant total : 1 000 000 euros

Le prêt est consenti jusqu'au 25/11/2035 et s'amortira sur 15 ans à compter de la date de consolidation fixée au 25/11/2020.

Phase de consolidation : D'un commun accord entre la Société Générale et SDIS DE LA HAUTE-VIENNE, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Fixe de Marché » sur le contrat « Taux de Marché » selon les conditions présentées ci - dessous :

- **Montant :** 1 000 000 euros
- **Date de départ :** 25/11/2020
- **Maturité :** 25/11/2035 (durée 15 ans)
- **Amortissement :** Trimestriel - Linéaire
- **Périodicité :** Trimestrielle
- **Base de calcul :** Exact/360
- **Taux d'intérêts :** Chaque périodicité du 25/11/2020 au 25/11/2035 : **0.47%**
- **Frais de dossier :** Néant

Soulte de rupture des conditions financières : une soulte de rupture des conditions financières sera due par le client (i) dans un certain nombre de cas et (ii) selon des modalités précises, ceux-ci étant définis dans la proposition commerciale transmise dans le cadre de la présente consultation bancaire

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de
Secours de la Haute-Vienne



Pierre ALLARD